

Rapport d'activité

Direction de la santé et des affaires sociales

—

2017



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

-
- > CAN-TEAM, groupe interdisciplinaire pour les situations de maltraitance, de négligence et d'abus sexuels sur les enfants et les adolescents ;
 - > Groupe-ressources MGF (mutilations génitales féminines / excision) ;
 - > Groupe de travail élargi sur la prise en charge des victimes de mariages forcés (MF).

Niveau intercantonal :

- > Comité de l'Association des médecins cantonaux suisses (AMCS) ;
- > Groupement romand des services de santé publique (GRSP) ;
- > Commission des médecins cantonaux du GRSP ;
- > Commission soins de longue durée du GRSP ;
- > Conférence des délégués cantonaux aux problèmes des addictions (CDCA) ;
- > Comité de l'Association romande et tessinoise des conseillères en santé sexuelle et reproductive (ARTCOSS) ;
- > Comité de l'Association romande et tessinoise des éducatrices-teurs, formatrices-teurs en santé sexuelle et reproductive (ARTANES) ;
- > Programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu (PILJD) de la Conférence latine des affaires sociales et sanitaires (CLASS).

Niveau fédéral / national

- > Commission fédérale pour la prévention du tabagisme ;
- > Commission fédérale de santé sexuelle.

3.4.2.2 Implication dans des projets cantonaux

Le SMC a contribué au développement et participé au pilotage de différents projets menés par d'autres services ou partenaires, parmi lesquels :

- > Concept cantonal de soins palliatifs ;
- > Etude sur les besoins en personnel soignant et d'accompagnement ;
- > Projet indicateurs de qualité dans les EMS (niveau national) ;
- > Stratégie cantonale de la promotion de la santé et de la prévention ;
- > Plan cantonal santé mentale ;
- > Plan cantonal d'action alcool ;
- > Programme cantonal de prévention du tabagisme ;
- > Etude de faisabilité du dépistage du cancer du côlon ;
- > Cours de médecine de famille et assistantat au cabinet médical.

4 Service dentaire scolaire (SDS)

Cheffe de service : Claude Bertelletto Küng jusqu'au 30 septembre 2017

Carole Plancherel dès le 1^{er} octobre 2017

4.1 Activités

4.1.1 Prophylaxie

Le groupe de travail conjoint entre la Direction de la santé et des affaires sociales et la Direction de l'instruction publique et du sport (DICS) a inauguré, à la rentrée scolaire 2017/18, les nouveaux outils de la prophylaxie dentaire pour le cycle 1 (4-8 ans). Il s'agit là de la dernière partie de mise en œuvre de la nouvelle loi sur la médecine dentaire scolaire, entrée en vigueur au 1^{er} août 2016. Tim et Léa, deux petits castors, incarnent le fil rouge conducteur au travers de ces nouveaux outils pédagogiques, dont le message est de favoriser, par les élèves, la prise de conscience

du capital santé bucco-dentaire et des mesures à prendre pour le conserver. Tim et Léa poursuivront leur voyage vers le cycle 2 (8-12 ans), accompagnés de nouvelles applications numériques. Pour le cycle 3 (12-15 ans), un concept plus en adéquation avec l'âge des élèves sera développé ultérieurement.

Afin d'assurer l'enseignement de la prophylaxie dans l'ensemble des classes des cycles 1 et 2 (1^H à 8^H) sur une année scolaire, la dotation de ce secteur a été renforcée. Ainsi, la tournée 2016/17 a pu se réaliser en 13 mois au lieu des 15 mois nécessaires l'année précédente. Les éducatrices en santé bucco-dentaire ont visité 1406 classes (1088 en 2015/16) et dispensé leur enseignement à 26 007 élèves (20 412 élèves en 2015/16).

4.1.2 Pédodontie

Depuis 2016, les soins dentaires ont été concentrés sur trois sites (Fribourg/Pérolles, cycles d'orientation de Bulle et de Romont). Depuis 2016 également, une nouvelle équipe médicale a pris la relève à Romont.

Pour la patientèle qui le souhaite, les soins dentaires peuvent être prodigués sous hypnose thérapeutique. Cette thérapie permet d'éviter de pratiquer des narcoses complètes dans des cas lourds (25 en 2017) et rencontre un vif succès. La technique de l'hypnose colorée, basée sur l'imagination, est souvent utilisée chez les élèves de 1^H-2^H, afin d'éradiquer dès la première séance la peur du médecin dentiste (344 en 2017).

A ce jour, quatre médecins dentistes assurent les contrôles et soins dentaires pour l'ensemble de la patientèle.

Depuis la rentrée scolaire 2016/17, tous les contrôles dentaires sont effectués en clinique mobile, sauf pour les cycles d'orientation de Bulle et de Romont et certains cercles scolaires dont le nombre d'élèves fréquentant le Service est inférieur à vingt (6 en 2017).

Depuis cette même date, chaque journée de stationnement de la clinique mobile est facturée aux communes à raison de 660 francs.

4.1.3 Orthodontie

Ce secteur a poursuivi une activité soutenue sur les sites de Fribourg et de Bulle avec deux médecins orthodontistes, soit 1.35 EPT en 2017. Il a accueilli 244 nouveaux patients et patientes (229 en 2016). Au total 1211 enfants et jeunes (1013 en 2016) ont été traités, ce qui représente 7551 rendez-vous (7593 en 2016).

Le chiffre d'affaires annuel se monte à 1 428 390 francs (1 353 728 francs en 2016). La facturation des prestations et le suivi du contentieux sont assurés par le Service, qui a recours aux prestations de la Caisse suisse des médecins dentistes.

4.1.4 Tâches de surveillance

Le Service a conseillé plusieurs communes souhaitant confier la médecine dentaire scolaire à des médecins dentistes privés ou obtenir les prestations médico-dentaires du Service. Il a également examiné et préavisé une vingtaine de règlements communaux relatifs à la participation aux frais de traitements dentaires scolaires.

A fin 2017, le Service garantit la prise en charge de la médecine dentaire scolaire pour 104 communes sur les 136 que compte le canton.

4.2 Statistiques

| Année 2017 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
|-------------------------|---------------------------------------|--|---------------------------------------|------------------------------------|--|---|--|--|-----------------------------------|
| Cliniques | Nombre d'enfants contactés par le SDS | Nombre d'enfants contrôlés par un dentiste privé | Nombre d'enfants contrôlés par le SDS | % des enfants contrôlés par le SDS | Nombre de patients avec nettoyages effectués | Nombre de patients avec scellements posés | Nombre de patients avec autres soins prodigués | Total des montants facturés (point : 3.70 fr.) | Nombre de stationnements facturés |
| Bulle (75 %) | 8 887 | 6 481 | 2 406 | 27,07 % | 798 | 168 | 762 | 272 167.65 | 32 340.00 |
| Fribourg (150 %) | 13 170 | 8 061 | 5 109 | 38,79 % | 1 565 | 469 | 1 534 | 694 439.80 | 67 980.00 |
| Romont (75 %) | 7 680 | 5 396 | 2 284 | 29,74 % | 719 | 301 | 693 | 362 532.05 | 29 700.00 |
| TOTAL | 29 737 | 19 938 | 9 799 | 32,95 % | 3 082 | 938 | 2 989 | 1 329 139.50 | 130 020.00 |
| Total 2016 | 28 682 | 18 829 | 9 853 | 34,35 % | 3 985 | 790 | 3 190 | 1 368 720.85 | *33 660.00 |

Les chiffres 2017 sont tirés de l'outil métier ZaWin 2017. Pour la colonne 1, les chiffres proviennent du document « Effectifs classes et élèves 2016/17 » de la DICS. Pour la colonne 9, les chiffres sont tirés des comptes 2017 du Service (SAP).

* de septembre à décembre 2016 (suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la médecine dentaire scolaire).

4.3 Affaires contentieuses

Neuf réclamations (dix en 2016) ont été déposées, huit ont été traitées par le médecin dentiste-conseil du Service en 2017, et une est encore en suspens. Elles concernent toutes le secteur de la pédodontie.

4.4 Législation

L'ordonnance relative aux indemnités spéciales versées au personnel du Service a été adoptée le 3 juillet 2017 et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Elle règle les indemnités d'habillement spécifique imposé par les règles d'hygiène, de transport de matériel avec le véhicule privé et pour la conduite, l'installation, la mise en place de la clinique mobile.

5 Service de la prévoyance sociale (SPS)

Cheffe de service : Maryse Aebischer

5.1 Activités

5.1.1 Secteur des institutions spécialisées

Le secteur des institutions spécialisées s'occupe principalement du soutien financier aux lieux de vie et d'occupation pour personnes adultes en situation de handicap. Il subventionne aussi les structures institutionnelles accueillant des personnes souffrant d'addiction, de même que les institutions socio-éducatives pour mineur-e-s et jeunes adultes ainsi que les familles d'accueil professionnelles. Le secteur contrôle l'activité de l'ensemble de ces institutions et planifie l'offre de prestations des institutions pour personnes adultes en situation de handicap. Enfin, en qualité d'Office de liaison au sens de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), il gère le financement des placements effectués hors canton.

En 2017, les subventions versées aux institutions fribourgeoises pour personnes adultes en situation de handicap se sont montées à 98 908 411 francs (2016 : 95 923 777), alors que pour les mineur-e-s et jeunes adultes pris en charge